

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 FEVRIER 2018 A 17 H 30**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, EL HORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël)

Absent : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : TARAVEL Thomas

A l'ouverture de la séance, le Maire accueille Monsieur Denis CHAPPELLAZ de la société COME2C. Il propose de suspendre la séance pour lui permettre de présenter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.

La séance reprend à 19 H 00.

Monsieur le Maire, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal adresse ses félicitations à Mélanie VARI et Emmanuel LEITE pour la naissance de leur fille ZIA.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017,
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la commune comme suit
 - o Dépenses et recettes de fonctionnement 3 996 037.00 €
 - o Dépenses et recettes d'investissement 722 821.00 €
- **DECIDE** de donner une suite favorable à la proposition du CCIRA préconisant un règlement amiable au litige opposant la commune à l'EURL PETITJEAN suite à la résiliation des contrats de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la patinoire et la réalisation d'un parking couvert sur deux niveaux, **DECIDE** en conséquence d'établir un protocole d'accord entre la commune et l'EURL PETITJEAN sur la base d'un versement d'une somme de 6 500.00 €/HT pour solde de tout compte, **AUTORISE** Monsieur le maire à mettre en œuvre les éléments financiers et administratifs permettant d'aboutir à la clôture définitive de ce contrat, **DECIDE** de transmettre la présente délibération au CCIRA pour confirmer l'accord du maître d'ouvrage sur la proposition qui lui a été faite et **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération 2017/089 en date du 18 septembre 2017,
- **DECIDE**, compte tenu de l'inscription au tableau d'avancement de grade pour l'année 2018 de quatre agents de la collectivité :
 - o la création, à compter du 1^{er} mars 2018, des emplois suivants :
 - 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

- la suppression, à compter du 1^{er} mars 2018, des emplois suivants :
 - 1 poste d'agent social territorial
 - 1 poste d'adjoint technique territorial
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste de technicien territorial

et **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 18/12/2017,
- **DECIDE** de verser à l'amicale « Cœur de Maurienne » une subvention annuelle de **62.50 €** par agent de la commune de Villarembert dont l'adhésion à l'amicale a été validée et **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune de Villarembert et l'Amicale Cœur de Maurienne.
- **APPROUVE** la convention d'adhésion au service interim-remplacement avec le centre de gestion de la Savoie et **AUTORISE** le maire à signer cette convention,
- **APPROUVE** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée, **AUTORISE** le maire à signer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018 et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **SURSEOIT** à statuer sur l'attribution de subvention aux associations,
- **APPROUVE** la mise en place d'une couverture avec protection latérale de l'escalier métallique, située à proximité de l'accueil-bagagerie, desservant le front de neige depuis les parkings, pour un montant estimé à 79 563.00 €/HT, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental, **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à son remplaçant en cas d'empêchement, pour signer les pièces et contrats à intervenir et **S'ENGAGE** à entretenir les ouvrages subventionnés,
- **APPROUVE** la rénovation du toit de la passerelle y compris le changement des bois des fermes (12 unités), pour un montant estimé à 89 996.00 €/HT, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental, **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à son remplaçant en cas d'empêchement, pour signer les pièces et contrats à intervenir et **S'ENGAGE** à entretenir les ouvrages subventionnés,
- **APPROUVE** le dossier de création de servitude d'Utilité Publique pour la construction du télésiège débrayable six place du Mont Corbier, **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'engager une Enquête Publique préalable à la création de la servitude, **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'accomplissement de cette servitude et **S'ENGAGE** à réserver au budget de la commune les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses,
- **APPROUVE** le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », à la communauté de commune

Cœur de Maurienne Arvan et **VALIDE** la délégation de la compétence « exercice du droit de préemption urbain » du conseil communautaire au Président de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan, étant précisé que dans ce cas, la décision de chaque maire sur les DIA de son territoire est prépondérante,

- **SURSEOIT** à statuer sur le remplacement d'un conseiller municipal dans les divers groupements et organismes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE VILLAREMBERT" around the top edge and "(SAVOIE)" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that crosses the stamp.